

AUTRICHE – Projet de loi sur contaminations

Par Inf'OGM

Publié le 31/10/2001

Le ministre de l'agriculture et de l'environnement a proposé un projet de loi sur les contaminations de semences par les OGM autorisés. Ce projet prévoit une tolérance de 0,5% pour les semences conventionnelles, 0,1% pour les semences biologiques ; et réaffirme qu'une contamination par des OGM non autorisés au niveau européen est interdite. Cette proposition prévoit la mise en place de zones sans OGM pour la production de semences. Global 2000, association écologiste, aimerait que ces zones couvrent tout le territoire.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/autriche-projet-de-loi-sur-contaminations/